Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 97 (1994)

Artikel: Note finale

Autor: Paupe, Aline

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-555425

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Note finale

par Aline Paupe

L'hypothèse de départ de ce colloque était que l'Histoire – ou du moins la représentation que l'on en a et surtout la présentation que l'on en fait dans le cadre de l'enseignement – pouvait jouer un rôle essentiel dans la formation de l'identité collective des futurs adultes et par là influencer leur adhésion à telle ou telle doctrine politique. Dans le cadre de la Question jurassienne, les mouvements séparatiste et antiséparatiste ont d'ailleurs tous deux voulu légitimer leurs revendications en se basant sur l'Histoire. 1

Aucun historien ne peut effectivement nier que de nombreux hommes de pouvoir – y compris des démocrates – se sont souvent appuyés sur une histoire officielle, au pire falsifiée, au mieux manipulée ou tout sim-

plement interprétée, pour asseoir leur politique.²

Avant de partager l'émotion du RJ quant à la diminution du nombre d'heures d'enseignement consacrées notamment à l'histoire dans l'école jurassienne, il était donc intéressant, même si le débat n'est pas nouveau, de poser la question à quelques spécialistes. Il s'agissait de voir tout d'abord si cet impact de l'enseignement de l'histoire existe ou s'il ne correspond pas plutôt à une attente perçue comme réelle mais jamais véritablement vérifiée, de s'interroger ensuite sur les contenus variables dans le temps et dans l'espace du manuel scolaire – principal outil d'enseignement – avant de s'adresser à des «hommes de terrain» dont la réalité quotidienne consiste justement à transmettre une image du passé à de futurs citoyens.

Il est ressorti très clairement de cette réflexion, notamment du brillant exposé de Pierre-Yves Châtelain, que les manuels scolaires, modifiables à souhait, sont toujours le reflet de la société qui les produit, même si l'histoire, considérée aujourd'hui comme discipline scientifique, se réclame objective. Ceci étant posé, encore faudrait-il pouvoir vérifier que les contenus, les «messages» de ces manuels sont compris et intégrés par les lecteurs selon les vœux de leurs auteurs et qu'ils ont une incidence véritable sur les modes de pensée, les choix idéologiques et politiques ou encore les sentiments d'appartenance des enfants ou adolescents. Le manuel ne représente effectivement pas à lui tout seul le cours d'histoire, l'enseignement de l'histoire n'est pas l'école – Pierre-Philippe Bugnard³ et François Laville ont fort à propos insisté sur la globalité de

celle-ci –, et l'école n'est pas la vie! Même dans une société de type totalitaire, il reste toujours une possibilité, aussi infime soit-elle, de s'informer et de se former à d'autres sources. On ne peut que souhaiter que les futurs citoyens de nos Etats démocratiques ne s'en privent pas!

Il serait judicieux d'ailleurs, comme le suggère Hervé de Weck, de procéder à une étude sur la mémoire scolaire conservée par celles et ceux qui se sont battus – pour ou contre, là n'est pas l'essentiel – dans le cadre de la Question jurassienne, afin de voir si l'enseignement qu'ils ont recu, en admettant encore que celui-ci ait voulu diffuser un discours politique clair, a eu une influence quelconque sur leur choix. Car même en admettant que la représentation de l'histoire de tel ou tel manuel est foncièrement biaisée et que le professeur, dont le rôle de «lecture» du manuel est primordial, renforce ce biais, il n'a pas encore été vérifié, loin s'en faut, que le résultat allait de soi. Foi d'adulte, et je me permets ici de vous renvoyer à la magistrale intervention d'Henri Moniot, mais qu'en est-il de l'élève, donc du Sujet? Il ne faut pas perdre de vue que les méthodes d'enseignement ont évolué et qu'il ne s'agit plus aujourd'hui pour l'élève de savoir «réciter sa leçon», mais qu'il doit lui-même apprendre – justement en tant que Sujet – à construire ses savoirs, tout en sachant faire preuve d'esprit critique.

On ne peut reprocher aux autorités du canton du Jura, d'après les instructions officielles et les programmes d'étude, de vouloir «utiliser» l'histoire. Par delà les problèmes méthodologiques mentionnés par Jean-François Nussbaumer et auxquels sont confrontés les plus jeunes élèves - il n'est en outre aisé pour personne de se «projeter» dans le temps ou dans tout autre mode de pensée – il semblerait que la jeunesse jurassienne dans sa majorité se sente peu concernée et motivée par l'histoire régionale ou cantonale. Ma brève expérience neuchâteloise ne le contredira pas et j'ajouterai que l'histoire nationale ne les passionne pas beaucoup non plus... Je n'irais pas jusqu'à dire que les adolescents de cette fin de siècle sont «conditionnés par les slogans et les mythes à la mode», mais simplement que leurs aspirations et leur horizon sont différents, peut-être sont-ils parfois attirés par un certain «exotisme», mais ils sont certainement toujours ouverts à l'Autre et au Monde. Dans ce contexte, j'ai le sentiment qu'une lutte visant à une possible réunification du Jura leur paraît bien dérisoire en regard de la construction européenne. Si l'on peut sans prendre trop de risques accuser la grande majorité des jeunes de Suisse de ne pas connaître les noms de leurs autorités régionales, on ne peut rester insensible à leur élan de protestation après la votation du 6 décembre 1992... Le fait d'être politisé ou non a peut-être tout simplement un autre sens à leurs yeux.

Ceci dit, il serait très instructif et certainement fort révélateur de réaliser un sondage auprès des élèves et étudiants, dans lequel ils devraient citer les thèmes abordés en histoire susceptibles de les intéresser ou de correspondre à leurs attentes, ainsi que ceux qui ne rencontrent que peu d'écho, un pas de plus serait de leur demander de tenter d'expliquer leurs préférences.

Lors de la discussion de l'après-midi, quelques intervenants du Jura bernois ont fait part d'un certain malaise: selon eux, le canton du Jura, à travers notamment un manuel, aurait tendance à vouloir gommer ou ignorer la problématique jurassienne depuis 1974. Il serait en effet intéressant de comparer les manuels utilisés dans les deux cantons, de voir quelle image est donnée de part et d'autre de ce passé commun que fut l'Evêché de Bâle, puis si et comment la problématique de la deuxième

Question jurassienne est abordée.

En conclusion – et sans revenir ici sur les exposés publiés – ce colloque n'a pas confirmé l'hypothèse de départ sans pour autant l'infirmer totalement, en ce sens que la lecture sélective de l'histoire permet certainement de répondre à nos interrogations et par là de confirmer et renforcer nos convictions préétablies. Mais pour pouvoir saisir l'impact de l'enseignement de l'histoire en général et des manuels en particulier, il ne suffit donc pas d'analyser, voire d'autopsier littéralement ceux-ci, puisque les résultats obtenus nous renseignent essentiellement – ce qui n'est de loin pas dénué d'intérêt pour l'historien – sur les intentions de leurs auteurs, sur l'image du passé la plus acceptable, la plus séduisante, la plus susceptible de conquérir l'adhésion d'une majorité de citoyens que tel pays, canton ou telle société souhaitait donner de lui-même à une époque donnée. Pour obtenir des indices de la mémoire censée en découler, les historiens ou sociologues n'ont pas d'autre recours que celui de s'adresser directement aux acteurs concernés, les sources orales formant bien entendu l'essentiel du corpus en ce qui concerne le mouvement de libération.

Même en admettant que l'enseignement de l'histoire, les thèmes abordés et les messages transmis correspondent aux préoccupations présentes de l'apprenant, en admettant aussi que la famille, la société dans toute sa complexité ne soit en rien dissonante par rapport au discours officiel diffusé non seulement par l'Ecole dans son ensemble mais aussi par tous les autres médias, peut-on poser comme acquis que cet enseignement n'aura d'autre impact que celui de renforcer l'identité dans le sens voulu par de machiavéliques autorités?

Même le monde imaginé par Georges Orwell avait ses dissidents!

NOTES

¹voir à ce propos la thèse de Bernard Voutat, *Espace national et identité collective. Pour une sociologie politique du conflit jurassien*, Lausanne, 1992, pp.91-99.

²voir à ce sujet la bibliographie ci-après.

³M. Bugnard parle dans son intervention d'une promotion de l'histoire dans le cadre de la nouvelle ORM (Ordonnance fédérale de maturité). Le projet a été depuis modifié puisque la nouvelle mouture (premier trimestre 1994) intègre l'histoire dans les sciences humaines (histoire, géographie, introduction à l'économie et au droit), tout en laissant la liberté à chaque canton d'en préciser les modalités et les contenus. Affaire à suivre donc...